

EVALUATION D'UN EXERCICE DE CRISE :
simulation de la contamination de produits alimentaires –
traçabilité au sein de la filière de la viande de volaille et des aliments pour volailles

date : 19.03.2010
rédigé par : Bernard Marchoul – Service de prévention et gestion de crises
validé par : Gil Houins – Administrateur délégué

TABLE DES MATIÈRES :

A.	Introduction et résumé du scénario	2
B.	Première partie de l'exercice dans la filière des aliments pour volailles	4
	Point de départ	4
	Niveau de participation et réactivité des opérateurs	4
	Qualité des données fournies	5
	Conclusions de l'exercice dans la filière des aliments pour volailles	6
C.	Deuxième partie de l'exercice dans la filière de la viande de volaille.....	7
	Point de départ	7
	Niveau de participation et réactivité des opérateurs	7
	Qualité des données fournies	11
	Conclusions de l'exercice dans la filière de la viande de volaille.....	11
D.	Encadrement de l'exercice	12
	Aspects généraux.....	12
	Documents et communication vers les opérateurs	13
	Encadrement du traçage vers l'amont dans la filière des aliments pour volailles.....	14
	Utilisation d'une procédure encadrant le traçage vers l'aval des opérateurs	14
E.	Conclusions générales de l'exercice et perspectives	14

A. Introduction et résumé du scénario

L'exercice de crise organisé du 1 au 5 février 2010 par le service de prévention et gestion de crises de l'AFSCA portait sur la traçabilité au sein de la filière de la viande de volaille et au sein de la filière des aliments pour volailles. Il a été organisé en collaboration avec les organisations sectorielles VIP (fédération des abattoirs industriels de volailles de Belgique), NVP (fédération nationale des abattoirs de volailles), APFACA (association professionnelle des fabricants d'aliments composés pour animaux), FENAVIAN (fédération nationale des fabricants de produits et de conserve de viandes) et FEDIS (fédération belge de la distribution). Toutes les unités provinciales de contrôle (UPC) de l'AFSCA ont été fortement impliquées dans son déroulement. L'exercice s'est réalisé en temps réel et impliquait des opérateurs sur l'ensemble du territoire national.

Il s'agit du second exercice de ce genre depuis la publication de l'Arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire. En janvier 2008, l'exercice précédent concernait la filière de la viande de porc. Cette fois, l'exercice ciblait deux filières du secteur « volailles » considérées distinctement.

La première partie de l'exercice visait le secteur des aliments pour animaux. Il s'agissait d'une première dans ce secteur. Le scénario prévoyait la découverte d'une contamination au niveau de l'abattoir et la recherche de l'origine de la contamination (traçage vers l'amont) ainsi que des autres élevages concernés par cette contamination (traçage vers l'aval). Afin de faire participer un échantillon représentatif du secteur, 12 lots de volailles, abattues dans 10 abattoirs différents, ont été considérés comme contaminés simultanément. Cette partie de l'exercice concernait presque 64.000 volailles, abattues et entrées depuis 5 à 10 jours (du 22 au 27/01/2010) dans la filière de la viande de volaille.

La seconde partie de l'exercice, semblable sur le principe à l'exercice ayant eu lieu en 2008, simulait le traçage de la viande de volaille depuis l'abattoir jusqu'au bout de la filière, c'est-à-dire un traçage vers l'aval jusqu'au point de mise à disposition des consommateurs ou de stockage. Afin de faire participer un maximum d'opérateurs de ce secteur, un peu plus de 119.000 volailles, réparties dans 20 lots et abattues dans 11 abattoirs distincts ont été considérées comme contaminées et faisaient l'objet du traçage. Au lancement de l'exercice, ces volailles étaient entrées dans la chaîne alimentaire depuis 3 à 10 jours (du 22 au 29/01/2010).

Le scénario complet de l'exercice est décrit dans le document en annexe : « *Scénario d'un exercice de crise : traçabilité au sein de la filière de la viande de volaille et des aliments pour volailles* ».

Les objectifs de l'exercice étaient multiples. Evidemment, il s'agissait principalement d'exercer tous les acteurs impliqués et d'évaluer la capacité des secteurs concernés à réaliser un traçage vers l'amont ou vers l'aval.

L'un des objectifs était également d'accroître notre expérience en matière d'organisation et d'encadrement de ce type d'exercice afin d'assurer une gestion efficace d'une crise nécessitant ce type de traçage. En effet depuis l'exercice précédent et sur base des conclusions qui en avaient été tirées, le Service de prévention et gestion de crise de l'Agence a mis au point une procédure pour encadrer ce type de traçage en période de crise. Celle-ci a donc été testée au cours de cet exercice.

Le scénario de l'exercice prévoyait les objectifs suivants :

- conscientiser les opérateurs de la filière à la problématique de la traçabilité et du retraçage en période de crise, en dehors de circonstances réelles de crise ;
- préciser aux acteurs de la filière les attentes de l'AFSCA en matière de traçabilité en période de crise (enregistrements et délai de transmission de l'information) ;
- entraîner les agents de contrôle de l'AFSCA et leur préciser les points sensibles observés au cours de l'exercice en matière de traçabilité chez les opérateurs ;
- faire examiner par les opérateurs si, en période de crise, leur système actuel de traçabilité est suffisamment efficace et permet de livrer assez rapidement les données nécessaires;
- examiner quels sont les différences et les problèmes (délais, moyens mis en œuvre pour communiquer les données, exactitude des données) rencontrés lors du retraçage au sein des différentes composantes de la filière ;
- répéter au sein de l'AFSCA la procédure de suivi d'un incident dans la chaîne alimentaire et en particulier la réception, l'encodage des données de traçabilité par les UPC ainsi que l'échange de ces informations entre les UPC et le Service de prévention et gestion de crises ;
- examiner si les UPC et le Service de prévention et gestion de crises sont capables de traiter la masse des informations transmises par les opérateurs dans des délais acceptables.

Il faut insister sur le fait que cet exercice n'avait pas un but quantitatif. Il ne faut pas attendre de cette évaluation des résultats en matière de quantités retracées, stockées ou mises à dispositions des consommateurs.

Il faut aussi tenir compte à la lecture de cette évaluation que, contrairement aux mesures prises lors d'une crise réelle, l'exactitude de toutes les informations reçues (nombre de clients impliqués, nature des lots, stockage et quantités retracées) des opérateurs n'a pas été contrôlée pour la partie de l'exercice ciblant le secteur de la viande de volailles. Ces contrôles sur le terrain ont par contre été effectués par les UPC pour la partie de l'exercice concernant la filière des aliments pour volailles.

L'évaluation de la partie traçabilité vers l'aval de l'exercice ne pourra pas être comparée à celle réalisée à la suite de l'exercice en 2008, même si le principe du retraçage est identique. En effet, l'exercice en 2008 était une phase d'exploration. L'un des objectifs était notamment de voir si l'exercice allait bel et bien se dérouler jusqu'au bout de la chaîne et comment il se déroulait. Nous avons aussi demandé aux opérateurs de nous communiquer une enquête de satisfaction sur le travail de leur fournisseur, sur leur propre travail et sur leur « timing » de réaction.

Cette fois, nous avons jugé inutile de demander cette enquête, pour deux raisons : (1) les consignes pour les opérateurs étaient plus denses et un document séparé pour l'encodage des données de traçabilité était mis à disposition des opérateurs. Nous avons donc estimé qu'ajouter des consignes et une enquête de satisfaction pour les opérateurs allait représenter trop de documents et prendre trop de temps aux opérateurs ; (2) à la suite de l'exercice de 2008 et des incidents ayant eu lieu depuis lors, nous étions convaincus que l'exercice se déroulerait jusqu'au bout et que les remarques en terme de qualité des données reçues des fournisseurs et de timing individuel seraient semblables.

L'évaluation de cet exercice apporte des informations en termes de participation du secteur, de capacité globale à retracer des produits, de délai de réponse et permet d'envisager l'amélioration de la procédure précitée ainsi que l'organisation du prochain exercice de ce genre.

B. Première partie de l'exercice dans la filière des aliments pour volailles

Point de départ

Le lundi 1 février 2010, lancement du traçage de 12 lots de volailles, abattues dans 10 abattoirs différents, soit environ 64.000 volailles, abattues et entrées depuis 5 à 10 jours (du 22 au 27/01/2010) dans la filière de la viande de volaille.

Niveau de participation et réactivité des opérateurs

Cela concerne les abattoirs et, vers l'amont les éleveurs de volailles, les fournisseurs et producteurs d'aliments pour volailles, et les fournisseurs de matières premières. 37 opérateurs ont fourni à la demande de l'AFSCA des données de traçabilité qui ont été vérifiées sur le terrain. Tous les opérateurs concernés ont participé. A quelques exceptions près, cela s'est passé d'une manière positive et professionnelle.

Sur les 12 retraçages initiaux (12 lots de volailles), il a été convenu que 4 soient menés à terme, c'est-à-dire en partant de l'abattoir, retrouver tous les élevages dans lesquels le même aliment contaminé a été donné aux volailles. Les retraçages qui ont été arrêtés en cours de route l'ont été soit du fait des importations / exportations, soit sur décision de l'équipe d'encadrement de l'exercice.

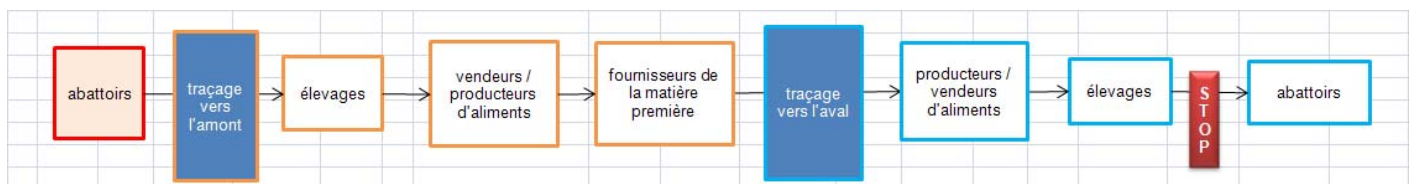


Schéma 1 : succession des opérateurs participant au traçage dans la filière des aliments pour volailles

Ci-dessous, un tableau synthétisant le délai moyen de réaction des différents types d'opérateurs. Ce délai prend en compte la période entre l'envoi de la demande de participation à l'opérateur et le retour des informations de traçabilité à l'UPC.

	Abattoirs		Elevages de volailles		Producteurs / fournisseurs d'aliments pour volailles	
Nombre de participants	10		11		7	
Réactivité moyenne	1h46		3h21		4h29	
Réactivité min	0h52		1h33		2h32	
Réactivité max	3h12		4h48		7h10	
Timing moyen	DEBUT lundi 9h00	lundi 10h46		lundi 14h07		lundi 18h36 mardi 9h36
	Fournisseurs matières premières pour les aliments pour volailles		Producteurs / fournisseurs d'aliments pour volailles		Elevages de volailles	
Nombre de participants	5		4		340 retracés	
Réactivité moyenne	3h48		5h12		-	Moyenne générale : 3h43
Réactivité min	1h50		3h44		-	0h52
Réactivité max	6h22		6h30		-	7h10
Timing moyen		mardi 13h24		mardi 18h36 mercredi 9h36		STOP

Tableau 1 : type, nombre et réactivité des opérateurs ayant participé à l'exercice dans la filière des aliments pour volailles

On remarque que les opérateurs ont en moyenne respecté le délai demandé de 4 heures. Les différences observées dépendent principalement de l'activité de l'opérateur et de la difficulté du traçage demandé. En effet, on ne peut comparer la recherche de l'origine d'un lot de volailles abattues et la recherche des données de traçabilité de tous les composants d'un aliment pour volailles.

En moyenne, il aura fallu la période entre le lundi 9h00, moment du lancement de l'exercice, et le mercredi 9h30 pour obtenir l'identification des 340 élevages ayant reçu des aliments contenant la matière première fictivement contaminée. En pratique, les dernières données ont été reçues le mercredi vers 12h40.

Qualité des données fournies

En ce qui concerne la qualité des données de traçabilité reçues, comme il a été demandé aux UPC de se rendre systématiquement sur place pour vérifier les données transmises, on remarque que, à part quelques précisions apportées à la suite de la visite sur place, les données transmises étaient fiables.

Dans les évaluations réalisées par les UPC, on remarque cependant que quelques opérateurs se sont contentés d'une recherche partielle des données de traçabilité, c'est-à-dire pour une date de livraison en particulier ou sans effectuer le détail des matières incorporées dans les « prémix ». Dans ce cadre,

il faut indiquer que la nature du contaminant n'a pas été définie, ce qui a élargi de façon considérable dans certains cas le traçage à effectuer par les opérateurs.

Un point faible relevé à plusieurs reprises est le fait que le logiciel de traçabilité utilisé par l'opérateur, au-delà de son efficacité pour la recherche des données de traçabilité, n'est pas assez souple et ne permet pas de fournir les données demandées dans un format compatible avec Excel. Parfois, les données sont imprimées et faxées. Cela représente un travail important de retranscription de ces données, que celui-ci soit réalisé par l'opérateur ou les agents de l'AFSCA. Ce travail de réencodage entraîne un ralentissement du suivi du traçage par l'AFSCA et représente également un risque d'erreur. L'idéal serait d'avoir des logiciels qui permettent de sélectionner les données que l'on veut visualiser et de les sortir sous forme de tableaux compatible avec le format Excel. Une sensibilisation du secteur à ce niveau serait une grande plus value en terme de rapidité du traçage effectué.

Dans certains cas, il a été remarqué au niveau des producteurs d'aliments pour animaux que la taille des lots de matières premières utilisées pour produire les aliments est très importante, par exemple, 5.000 tonnes de riz, 750 tonnes de soja ou le mélange de nombreuses livraisons de froment d'origine différente. Il en va de même pour les fournisseurs des matières premières avec par exemple 8.300 tonnes d'huile de soja. La question qui se pose est : est-ce un problème au niveau de la recherche des détails des données de traçabilité ou bien les lots sont-ils ainsi définis ? La taille de ces lots complique fortement le traçage vers l'aval en multipliant les quantités à retracer et cela le rend plus lent. Le nombre d'opérateurs concernés par le traçage est alors aussi plus important.

Conclusions de l'exercice dans la filière des aliments pour volailles

Tous les opérateurs concernés ont participé à l'exercice. Cela représente une forte sensibilisation de la filière des aliments pour volailles.

Le traçage s'est déroulé d'un bout à l'autre de la filière, comme prévu par le scénario. Comme il s'agissait d'une première dans ce secteur, c'est déjà une information importante. De plus, si l'on compare avec les délais et les difficultés du retraçage qui ont été observés lors par exemple de la crise de la dioxine, il y a une évolution positive pour ce secteur.

Le délai moyen de transmission des données utiles par les opérateurs de la filière est de 3h43, ce qui est un point positif. L'exactitude des données fournies a également été vérifiée et ce point est également satisfaisant.

Le délai de deux jours prévu dans le scénario pour toute cette partie a presque été respecté. On observe une grande variabilité dans le délai de réaction des opérateurs et ce même pour des opérateurs ayant la même activité. Ceci montre bien que globalement les opérateurs de cette filière sont sensibilisés à la problématique de la traçabilité mais que les difficultés rencontrées se trouvent au niveau individuel. Pour certains opérateurs, vu le délai de réaction, la méthode utilisée pour effectuer le traçage est à améliorer. L'utilisation du logiciel de traçabilité, voire le logiciel mis en œuvre dans les grandes entreprises est un point d'attention important. La taille des lots également.

C. Deuxième partie de l'exercice dans la filière de la viande de volaille

Point de départ

Le mardi 2 février, lancement du traçage vers l'aval de 20 lots de volailles, abattues dans 11 abattoirs différents, soit environ 119.000 volailles, abattues et entrées depuis 3 à 10 jours (du 22 au 29/01/2010) dans la filière de la viande de volaille.

Niveau de participation et réactivité des opérateurs

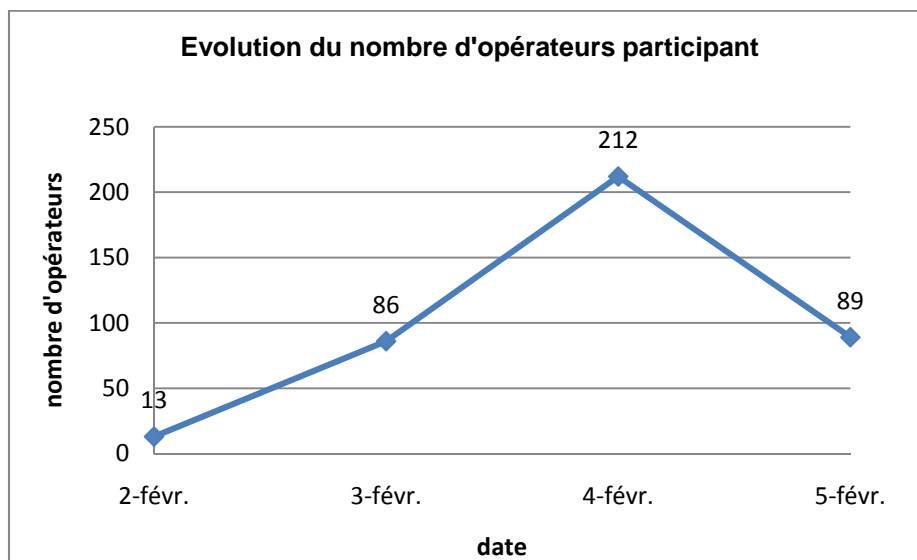
400 opérateurs ont participé à l'exercice en fournissant des données de traçabilité. Ceux-ci sont seulement répartis en 4 niveaux, le premier niveau étant l'abattoir, le plus souvent directement associé à un atelier de découpe. Ce nombre limité d'opérateurs consécutifs indique qu'en cas d'incident dans le secteur volaille, le traçage devrait pouvoir rapidement être réalisé jusqu'à son terme. En comparaison, l'exercice dans la filière de la viande de porcs avait montré jusqu'à 6 niveaux d'opérateurs consécutifs au départ de l'abattoir.

Ci-dessous figurent un tableau et un graphe illustrant le nombre d'opérateurs participants et un graphe montrant la répartition des opérateurs par niveau. Parmi ceux-ci, on observe que 315 opérateurs sont des détaillants. L'exercice a donc majoritairement concerné des opérateurs de la distribution. Vingt des opérateurs concernés ont exporté une partie de leurs produits.

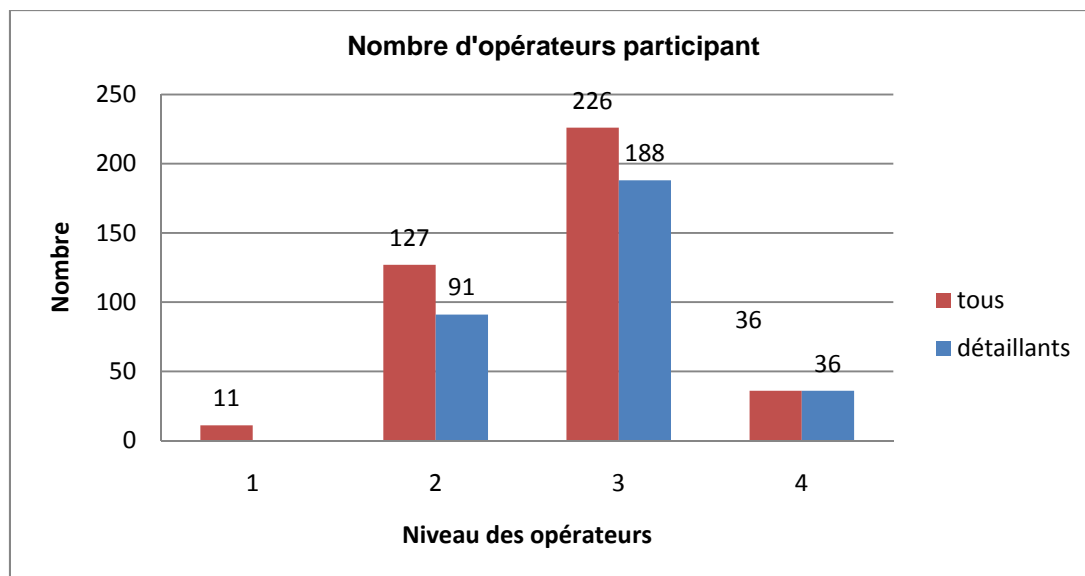
Deux abattoirs se sont montrés particulièrement réticents à participer à l'exercice. Finalement après plusieurs contacts, ils y ont quand même participé.

	niveau 1 = abattoir	niveau 2	niveau 3	niveau 4	total
2/02/2010 – jour 1	7	6	0	0	13
3/02/2010 – jour 2	4	42	40	0	86
4/02/2010 – jour 3	0	68	127	17	212
5/02/2010 – jour 4	0	11	59	19	89
total	11	127	226	36	400

Tableau 2 : niveau et nombre d'opérateurs ayant participé à la partie de l'exercice dans la filière de la viande de volaille



Graph 1 : évolution dans le temps du nombre d'opérateurs participant



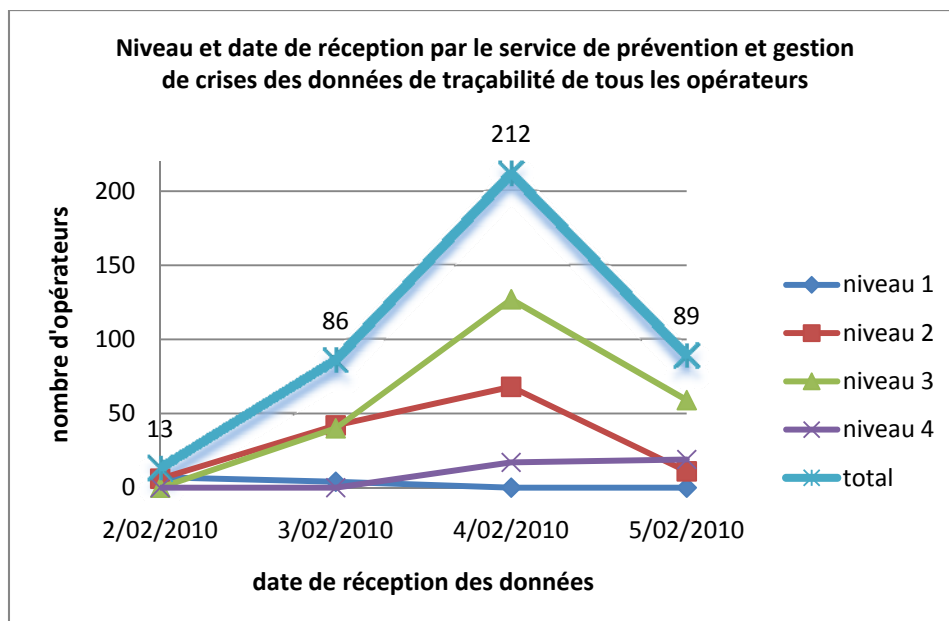
Graph 2 : type et nombre d'opérateurs par niveau dans la filière

Dès le deuxième niveau, 71% des opérateurs sont des détaillants et 83 % pour le troisième niveau. Ceci explique partiellement la forte réduction du nombre de participants de niveau 4. A ce niveau, il ne s'agit que de détaillants.

Les notifications des opérateurs ont été reçues par les UPC, par mail ou par fax, voire par téléphone. Au bout de la filière, au niveau des petits opérateurs de la distribution, la majorité des opérateurs n'a pas réagi spontanément. Les UPC ont dû prendre contact, le plus souvent par téléphone, afin d'obtenir les informations demandées. Plusieurs situations ont été observées et les plus fréquentes étaient que tout était déjà vendu et l'opérateur n'a pas jugé utile de réagir, que l'opérateur n'a pas compris ce qu'on attendait de lui ou que le fournisseur n'a pas fourni les informations nécessaires.

Une remarque au niveau de la participation des opérateurs et en particulier de grossistes ayant de nombreux clients est que, probablement dans le contexte d'un exercice, certains ne jouent pas le jeu jusqu'au bout, ils ne préviennent pas leurs clients ou pas tous, ou ne leur communiquent pas les documents et consignes de l'exercice. Le plus souvent, le fournisseur se limite à annoncer aux clients qu'un exercice est en cours, sans les inviter à y participer et à contacter l'UPC. Nous espérons qu'il s'agit d'un manque de compréhension ou de motivation à participer à l'exercice plutôt que d'une incapacité à effectuer cette partie du traçage.

En ce qui concerne la réactivité des opérateurs, pour les raisons mentionnées dans l'introduction et étant donné que les données des opérateurs étaient cette fois envoyées aux UPC (lors de l'exercice précédent, directement au service de prévention et gestion de crises) et que nous n'avions pas prévu d'encodage systématique de l'heure de réception des données des opérateurs, nous pouvons donc uniquement évaluer les données de façon globale, c'est-à-dire en incorporant le délai pris pour la vérification et le traitement des informations reçues par l'UPC et l'envoi des informations de traçabilité une fois par jour vers 16h00 de l'UPC vers le service de prévention et gestion de crises. Nous pouvons alors suivre jour après jour, le niveau et le nombre des opérateurs ayant participé jusqu'à ce moment.

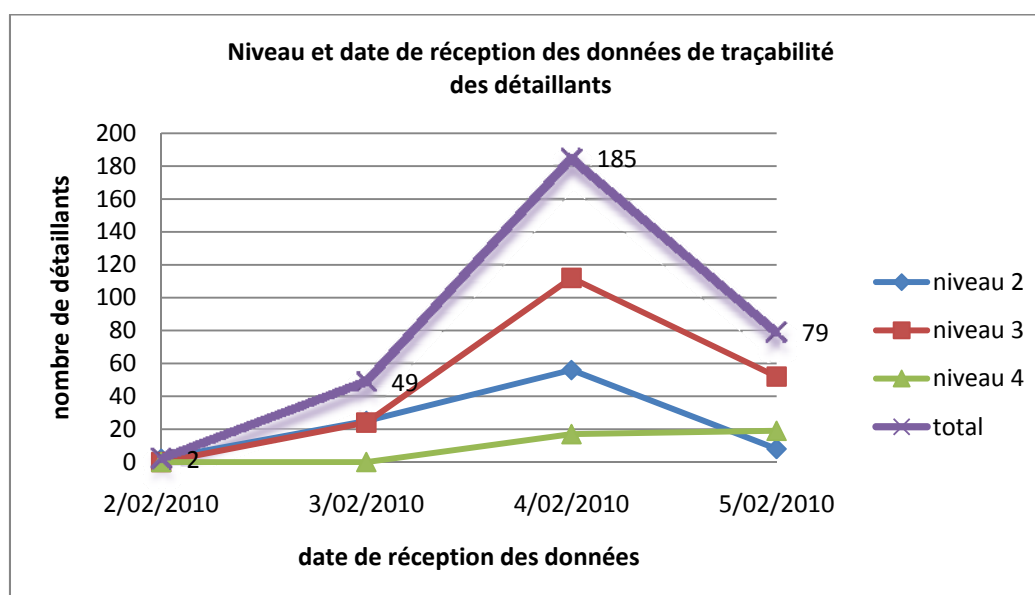


Graph 3 : évolution dans le temps du nombre d'opérateurs participant

On observe que dès le premier jour des opérateurs de niveau 2 ont fourni leurs données de traçabilité. Des opérateurs de niveau 4, soit à la fin de la filière, ont communiqué leurs données à partir du troisième jour. Ceci ne veut pas dire qu'il s'agit des premiers opérateurs au contact des consommateurs parce que, comme l'indique le graph 2 dès le niveau 2 certains des opérateurs vendent directement leurs produits au consommateur.

Date de réception des données des détaillants	niv2	niv3	niv4	Total
2/02/2010 – jour 1	2			2
3/02/2010 – jour 2	25	24		49
4/02/2010 – jour 3	56	112	17	185
5/02/2010 – jour 4	8	52	19	79
Total	91	188	36	315

Tableau 3 : niveau et nombre de détaillants ayant participé à la partie de l'exercice dans la filière de la viande de volaille



Graph 4 : évolution dans le temps du nombre de détaillants participant

La grande majorité des opérateurs ayant participé à l'exercice sont des opérateurs de la distribution et en particulier des détaillants (78%). On remarque également que la filière de la viande de volaille est assez courte, avec maximum 4 opérateurs consécutifs. Dès le premier jour de l'exercice, l'AFSCA disposait des données de deux détaillants de niveau 2 qui avaient vendu tous les produits à retracer à des particuliers.

Comme lors de l'exercice précédent de 2008, on observe que la faiblesse de la filière dans son ensemble se trouve au niveau du délai moyen de réaction des opérateurs. La différence majeure avec l'exercice précédent étant cependant que le délai attendu était cette fois communiqué aux opérateurs par l'AFSCA.

Si l'on considère la consigne communiquée de 4 heures maximum comme délai de réaction admissible, cela revient environ à recevoir les données de traçabilité de deux opérateurs consécutifs par jour. On devrait dès lors avoir reçu les données de tous les opérateurs après deux jours, puisque le niveau maximum est le niveau 4. Idéalement, le 3 février en fin de journée, l'exercice aurait dû être terminé pour les opérateurs. En effet, la traçabilité dans la filière est indépendante du traitement des données par l'AFSCA puisque chaque fournisseur doit avertir ses clients et lui demander de réaliser le retraçage adéquat.

Dans le cadre de cette évaluation et en considérant le temps de traitement des données par les UPC et le fait que seules les données traitées avant 16h00 sont prises en compte pour le jour en question, on pouvait donc s'attendre, si le délai de 4 heures avait été respecté, à avoir reçu toutes les données des opérateurs de niveau 1 pour le 2/02, les données opérateurs de niveau 2 et 3 pour le 3/02 et les données des opérateurs de niveau 4 pour le 4/02. Le tableau ci-dessous donne la comparaison de ce qui était attendu avec ce qui s'est passé au cours de l'exercice.

	Idéalement			Exercice		
	niveau 1	niv 2+3	niv 4	niv1	niv 2+3	niv 4
2/02/2010 – jour 1	100%			64%	2%	0%
3/02/2010 – jour 2		100%		100%	25%	0%
4/02/2010 - jour 3			100%	100%	80%	47%
5/02/2010 - jour 4				100%	100%	100%

Tableau 4 : suivi de la réactivité des opérateurs

De ce tableau, on peut conclure que globalement les opérateurs de la filière (de l'abattoir jusqu'au bout de la chaîne, par ex. atelier de découpe, négociant, grossiste, centrale d'achat, détaillant) ne sont pas assez rapides dans la recherche et la communication de leur traçabilité.

Dès le départ, au niveau des abattoirs, le plus souvent associés à un atelier de découpe, seuls 64% des opérateurs ont répondu dans le délai imparti. Evidemment, ce retard se reporte directement sur les opérateurs suivants. Certains opérateurs de niveau 2 réagissaient par exemple seulement le quatrième jour.

L'objectif premier de l'exercice, c'est-à-dire conscientiser les opérateurs et leur faire examiner si le système en place est efficace et assez rapide, était donc pour la majorité des opérateurs bien d'application et reste valable pour un prochain exercice. Le fait que l'information n'a pas été ou pas correctement transmise aux opérateurs suivant de la filière par leur fournisseur et l'absence de réaction de beaucoup de détaillants amènent l'AFSCA à envisager un contrôle systématique sur le terrain de tous les opérateurs concernés lors d'un prochain exercice.

Qualité des données fournies

La qualité des données reçues des opérateurs ne peut pas être évaluée dans le détail. En effet, aucune vérification de l'exactitude des données reçues n'a été mise en place. Par ailleurs, les UPC ont effectué un travail de vérification et de réencodage des données ne permettant pas au niveau central, d'évaluer la mise en forme des données reçues. De façon générale, les UPC ont évalué les données reçues comme satisfaisantes.

Comme cela est aussi observé lors d'incidents, la définition des lots est un point sensible lors du retraçage de produits. En effet, il arrive régulièrement qu'un opérateur communique à l'UPC que le numéro de lot indiqué par son fournisseur ne correspond pas à ce qu'il a reçu, tandis que les quantités et la date de livraison sont justes. Soit il s'agit d'une erreur au niveau du retraçage, soit l'identification des lots n'est pas précise et unique. Le second cas semble être le plus fréquent.

Au niveau de certains ateliers de découpe, le même problème que celui évoqué plus haut dans la filière des aliments pour volailles est apparu. Le logiciel de traçabilité utilisé par l'opérateur, au-delà de son efficacité, n'est pas assez souple et ne permet pas de fournir les données demandées dans un format compatible avec Excel. Parfois, les données sont imprimées et faxées. Cela représente un travail important de retranscription de ces données pour pouvoir effectuer un suivi de façon informatisée. L'utilisation correcte de ces logiciels ou leur amélioration en ce sens est un point qui devrait être porté à l'attention de ces opérateurs.

Au niveau des ateliers de découpe, une autre remarque est la taille du lot qui est choisi par l'opérateur. Dans certains cas, nous avons remarqué que la définition du lot, qui est une liberté de l'opérateur, est réalisée sur une base journalière. Plusieurs lots d'abattage sont alors réunis dans un seul lot au niveau de l'atelier de découpe. Cela entraîne rapidement une forte augmentation des quantités à retracer vers l'aval et donc un traçage plus lent. En cas d'incident, cela provoque également une augmentation des quantités à bloquer, voire à détruire.

Au niveau de la grande distribution, au moins deux opérateurs n'ont pas joué le jeu jusqu'au bout, s'arrêtant au niveau de la centrale en prétextant qu'il ne s'agissait que d'un exercice. Ils ne nous ont alors pas communiqué les détails des livraisons vers les différents magasins, ni les quantités en stock qui auraient encore pu être bloquée. Cette démarche est regrettable puisque l'objectif de l'exercice est justement de tester l'ensemble de la procédure de traçage et pas uniquement la partie la plus facile. Si cette partie du traçage est trop difficile à réaliser dans le cadre d'un exercice, il serait probablement utile de revoir la méthode actuellement en place afin de s'assurer qu'en situation de crise l'information puisse être rapidement disponible. Par ailleurs, la participation active de ce secteur de la chaîne alimentaire nous semble particulièrement importante puisqu'ils seront probablement concernés par la majorité des incidents que l'on rencontrera.

Conclusions de l'exercice dans la filière de la viande de volaille

L'exercice s'est déroulé d'un bout à l'autre de la filière. La non participation spontanée de la majorité des petits opérateurs, les détaillants, doit nous amener à réfléchir à l'organisation d'un prochain exercice, notamment en ce qui concerne un encadrement plus spécifique de ces opérateurs. Des documents plus simples doivent leur être proposés. Cette remarque est également à garder en mémoire lors de la gestion d'un incident. Une cause probable de ce manque de participation est qu'apparemment cette partie des opérateurs de la chaîne alimentaire manque d'un encadrement adapté par une organisation sectorielle.

L'objectif de sensibilisation a certainement été atteint pour les 400 participants. Dans les grandes lignes, on observe que les opérateurs sont sensibilisés à la problématique de la traçabilité car ils peuvent fournir les données demandées, mais que les moyens mis en œuvre ne sont pas majoritairement efficaces, au vu du délai moyen de réaction. Si les attentes vont dans ce sens, le prochain exercice devra permettre une évaluation plus fine, individuelle ou au moins par type d'activité de l'opérateur.

La répétition de ce type d'exercice est certainement un moyen adéquat de préparer les opérateurs. Pour certains, il s'agit probablement de la seule occasion de se pencher sur leurs données de traçabilité. La mise en place par l'AFSCA d'une procédure encadrant la gestion des traçages vers l'aval et de documents standards, qu'il faut encore affiner, aidera le secteur à mieux se préparer à un incident.

Au sein de l'AFSCA, la procédure de travail (voir ci-dessous) proposée semble efficace. La principale contrainte observée étant la vérification et le réencodage de nombreuses données « papier » fournies par les opérateurs.

D. Encadrement de l'exercice

Aspects généraux

La collaboration entre les 11 UPC et l'administration centrale a été jugée comme positive et efficace par l'ensemble des participants. La plupart des UPC aurait cependant aimé être informées plus tôt des détails pratiques de l'exercice.

Au sein du service de prévention et gestion de crises, la répartition des tâches s'est réalisée en fonction de l'évolution de la situation et n'a pas posé de problème. Au sein des UPC, la collaboration entre les différents secteurs (production primaire, transformation et distribution) ainsi que l'encadrement de l'exercice n'ont pas posé de réel problème.

	nombre d'agents de l'AFSCA participant	nombre d'équivalent temps plein impliqué	
		partie 1	partie 2
11 UPC	96	16,5	24,5
service de prévention et gestion de crises	5	2	3

Tableau 5 : implication des agents de l'AFSCA dans l'encadrement de l'exercice

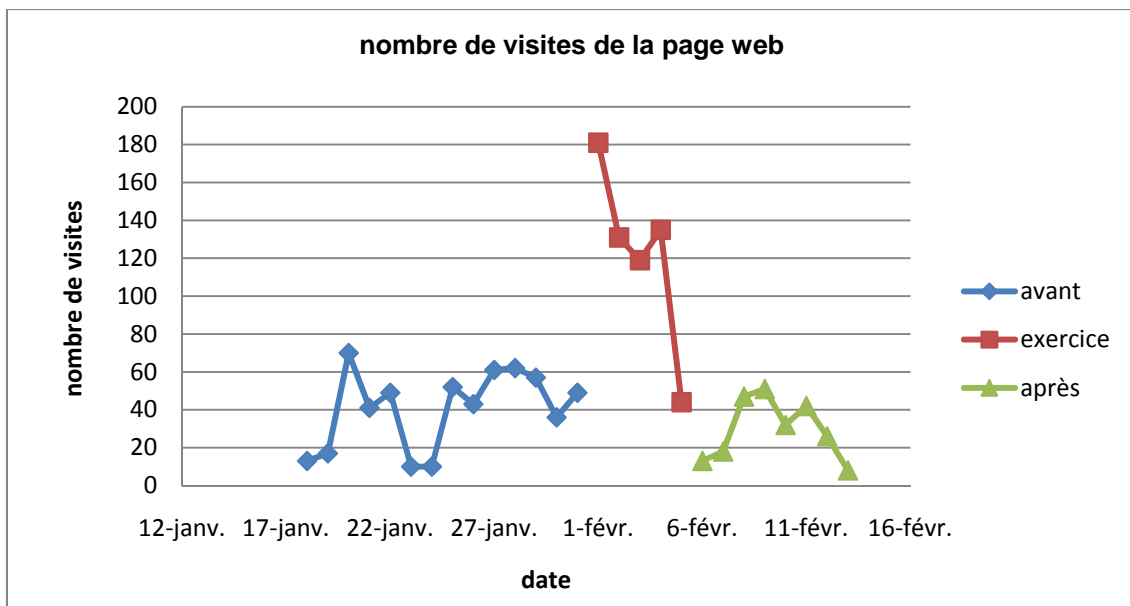
Le tableau 5 montre bien l'investissement que représente ce type d'exercice pour l'AFSCA, sans compter la préparation et l'évaluation d'un tel exercice. Il faut cependant attirer l'attention sur le fait que pour la partie 2 de l'exercice, dans la filière de la viande de volaille, aucun contrôle sur le terrain n'a été mis en place. En situation réelle de crise cela représente une augmentation importante du nombre de personnes impliquées dans les UPC. De même, au niveau du service de prévention et gestion de crises, en dehors du suivi du traçage, d'autres d'activités doivent alors être élaborées coordonnées à ce niveau.

Une remarque générale est valable pour tous les participants de l'AFSCA, le fait qu'il s'agisse d'un exercice entraîne à certains moments un manque de vérification des données reçues et encodées.

Documents et communication vers les opérateurs

L'exercice, y compris la date de son déroulement, avait été annoncé à l'avance. Il a été demandé aux organisations sectorielles participantes de diffuser le scénario de l'exercice auprès de leur membre. Un communiqué de presse a été diffusé dans la presse spécialisée. Malgré cela, il a été remarqué que seuls les opérateurs de grande taille avaient connaissance de l'exercice. Beaucoup d'opérateurs plus petits ne sont apparemment pas affiliés à une association sectorielle. Dans ce cas, il est assez difficile de les informer.

L'utilité de mettre en place une page web spécifique au cours d'un exercice, et donc d'un incident, a été vérifiée grâce au nombre de consultations de la page web consacrée à l'exercice.



Graph 5 : fréquentation de la page web consacrée à l'exercice

Au total 1417 visites ont été enregistrées entre le 18 janvier et le 13 février 2010, dont 610 au cours de la semaine de l'exercice. Le nombre de visites préalablement à l'exercice montre bien que certains opérateurs s'y sont préparés.

La qualité des consignes et des documents mis à disposition des opérateurs a fait l'objet de quelques remarques des opérateurs. Apparemment, il n'était pas clair pour tous les participants qu'ils devaient prévenir leurs clients et leur transmettre une copie de tous les documents. Au niveau des petits opérateurs situés en fin de chaîne, dans le secteur de la distribution, parfois ils ne disposent ni d'un fax, ni d'un accès à internet. Pour d'autres privilégiant l'utilisation du fax, une version fax, spécifique à la distribution au détail, et simplifiée aurait été la bienvenue. D'autres opérateurs nous ont indiqués avoir été averti par leur fournisseur de l'exercice mais sans recevoir les documents, ni plus de détails sur les produits à retracer.

Le numéro de téléphone et l'adresse email mis à disposition des opérateurs pour les aider ont été peu utilisés. L'absence de document en allemand a posé problème aux opérateurs germanophones. Tout ceci explique partiellement l'absence de réaction de certains opérateurs.

Encadrement du traçage vers l'amont dans la filière des aliments pour volailles

L'encadrement par le service de prévention et gestion de crises d'un traçage vers l'amont de cette ampleur était une première tant au niveau d'un exercice qu'au niveau réel. En effet, aucun membre actuel du service n'avait jamais dû organiser un traçage de cette ampleur vers l'amont. Nous avons donc mis en place une méthode de travail se basant sur celle utilisée dans le cas d'un traçage vers l'aval.

Cette partie de l'exercice a été fortement encadrée et n'avancait pas automatiquement dans la filière d'opérateur en opérateur. Chaque opérateur a été contacté personnellement par son UPC. Les consignes ont été individualisées selon l'activité de l'opérateur.

Nous estimons à la suite de l'exercice qu'il n'est pas nécessaire de développer une procédure spécifique pour encadrer le traçage vers l'amont lors d'un incident. En effet, dans ce cas, le nombre d'opérateurs concernés va en se réduisant et les données doivent être systématiquement et minutieusement analysées.

Utilisation d'une procédure encadrant le traçage vers l'aval des opérateurs

A la suite de l'exercice de 2008 et des incidents ayant eu lieu depuis lors, le service de prévention et gestion de crises a rédigé une procédure afin d'encadrer le traçage vers l'aval par les opérateurs de produits alimentaires contaminés en situation de crise. Ce document à usage interne a pour objectif principal d'accélérer la mise en place de l'encadrement des opérateurs lors d'un incident et d'uniformiser d'une fois à l'autre la façon de travailler.

Cette procédure a été testée lors de cet exercice. Il en ressort que la procédure est efficace mais pourrait être améliorée notamment au niveau de la fréquence des échanges d'informations entre les UPC et l'administration centrale. Les documents destinés aux opérateurs pourraient également être améliorés, notamment en prévoyant une version fax et une version pour les petits opérateurs de la distribution (épiceries, boucheries, franchisés,...).

En interne de l'AFSCA, la transmission des données de traçabilité de produits exportés, dans le cadre de la rédaction de RASFF (Rapid Alert System for Food and Feed) a été testée. Quelques remarques quant au contenu ont été formulées et seront prises en compte dans l'amélioration de la procédure précitée.

E. Conclusions générales de l'exercice et perspectives

Après l'exercice, nous n'avons pas reçu de remarques des organisations sectorielles, ni via celles-ci de remarques des opérateurs. Sur cette base, l'organisation de l'exercice est jugée satisfaisante.

La capacité de l'AFSCA, à la fois du service de prévention et gestion de crises de l'administration centrale et des UPC, à encadrer un traçage d'une telle ampleur a été démontrée. La collaboration entre ces entités n'a pas posé de problème.

Les résultats de cet exercice montrent que la capacité globale des opérateurs à effectuer un retraçage conséquent n'est pas remise en cause. Cependant, on observe que beaucoup d'opérateurs, en particulier au bout de la filière, ont besoin d'un rappel ou d'un contact direct avec l'AFSCA avant de réagir et de fournir leurs données de traçabilité. A ce niveau une sensibilisation par les organisations sectorielles est essentielle. Encore faut-il que ces opérateurs soient affiliés à une organisation sectorielle.

Par ailleurs, quelques opérateurs à différents niveaux de la chaîne alimentaire (abattoirs, grossistes ou négociants, centrales de la grande distribution) ont difficilement ou partiellement collaboré. Ceci montre bien la nécessité de contrôler plus systématiquement les opérateurs lors de ce type d'exercice. Maintenant que deux exercices ont été mis en place et que la sensibilisation seule n'est pas suffisante, nous recommandons également la prise de mesures répressives au cours d'un exercice lors de l'observation de manquements chez un opérateur.

Le point faible observé se trouve au niveau du délai de réaction moyen des opérateurs. A cet égard les opérateurs de la filière des aliments pour volailles se sont montrés particulièrement efficaces. Le contact systématique et le contrôle sur place par les agents de l'AFSCA l'explique certainement en partie. Bien qu'il s'agisse ici d'un exercice, ce problème de réactivité des opérateurs est important dans le cadre d'une contamination dangereuse pour la santé humaine qui nécessiterait le retrait immédiat des produits contaminés du marché. Cependant, il faut admettre qu'au niveau légal, ce délai n'est pas strictement défini. De même, le format pour transmettre les données demandées n'est pas défini, bien que cette possibilité existe via la publication d'un arrêté ministériel.

Nous recommandons en conclusion de cet exercice que cette possibilité soit étudiée, à la fois pour permettre un meilleur encadrement des opérateurs qui sauront alors exactement quelles sont les attentes pour le traçage en situation de crise et afin de permettre à l'AFSCA de développer une manière uniforme de travailler, permettant une plus grande réactivité. De même, nous attirons l'attention sur le fait que certains opérateurs ne disposent ni d'un fax, ni d'une adresse email professionnelle.

Nous proposons aussi de revoir la façon de contrôler la traçabilité chez les opérateurs dans le cadre des inspections. Il est indispensable, si l'on veut réellement vérifier l'efficacité des registres mis en place, de faire effectuer par l'opérateur un traçage vers l'aval sur base d'un lot entrant pris aléatoirement. A cette occasion, le contrôleur doit alors vérifier le temps nécessaire pour effectuer le traçage et la mise en forme des données de traçabilité reçues de l'opérateur.

La procédure encadrant le traçage vers l'aval sera améliorée sur base des leçons tirées de l'exercice.

Afin de continuer à conscientiser le secteur et de maintenir un certain entraînement des agents de l'AFSCA, nous recommandons également de répéter régulièrement ce type d'exercice en alternant les filières de la chaîne alimentaire ciblées.